

Date de la Convocation : 05 avril 2018	L'an deux mille dix-huit, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck BLANCHET, Maire.
<u>Membres en exercice</u> : 11	
<u>Présents ou représentés</u> : 11 Votants : 10 dont une procuration	<u>Etaient également présents</u> : Mesdames et Messieurs Frédéric CAYEUX, Helen MOTTE, Dominique GROUT, Marie-Paule LOSSET, Andréa REYNAUD, Jean-Yves SORET, Morgane SENAY et Daniel ALLAIN.
<u>Secrétaire</u> : Monsieur Frédéric CAYEUX	<u>Absents excusés</u> : Messieurs Laurent CROCHEMORE et Vincent DELEGUE.
<u>Objet</u> : Procès- verbal	<u>Absent</u> : néant

I – Procès-Verbal :

Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Jean-Yves SORET évoque la question sur le PLUi débat sur le PADD. Monsieur le Maire répond à ce dernier.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant le lotissement le clos mesure, sous le point n° 12. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité à cette inscription additionnelle.

II - Renouvellement de la ligne de trésorerie

Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, vu le projet de contrat de la Caisse d'Epargne Normandie, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Article 1 :

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de VATTETOT SUR MER **DECIDE** de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Normandie une ouverture de crédit après dénommée « Ligne de Trésorerie Interactive » d'un montant maximum de 50 000 Euros dans les conditions suivantes :

- Montant : 50 000 Euros
- Durée : 364 jours
- Taux de référence des tirages : Taux fixe de 1.55 %
- Périodicité de facturation des intérêts : Mensuelle
- Frais de dossier : néant

- Commission d'engagement : 250 Euros
- Commission de gestion : néant
- Commission de mouvement : néant
- Commission de non-utilisation : 0.25 %

Article 2 :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne Normandie.

Article 3 :

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne Normandie.

III - Compte administratif 2017 budget communal

Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 10 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Selon la loi NOTRe, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des travaux effectués en 2017.

Géomètre	288,00 €
Concession logiciel	2 336,64 €
Travaux	21 067,68 €
Matériel et outillage de voirie	9 389,78 €
Tracteur	26 400,00 €
Fauteuil secrétariat	393,90 €
Cuve	240,00 €

_____Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Yves SORET, Doyen du Conseil Municipal, pour présenter le Compte Administratif 2017. Celui-ci se présente comme suit :

Section de fonctionnement : excédent de 64 093,98 €

Section d'investissement : déficit de - 54 484,34 €

Monsieur le Maire se retire et le Conseil Municipal l'**APPROUVE** à la majorité des présents.

Monsieur le Maire reprend la séance et remercie Monsieur Jean-Yves SORET.

IV - Compte de gestion 2017 budget communal

Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Franck BLANCHET, Maire, ayant repris la présidence,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacune des opérations effectuées du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Le Conseil Municipal **DECLARE** que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

V - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Franck BLANCHET, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2016	PART AFFECTEE A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT	
INVEST	- 34 862, 13 €		- 19 622, 21 €			- 54 484, 34 €	pour mémoire 001
FONCT	55 160, 27 €	0 €	8 933, 71 €			64 093, 98 €	

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	64 093, 98 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP	

VI - Vote du taux des taxes

Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Vu le code général des impôts portant sur les délibérations relatives à la taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties ;

Vu la Loi des Finances de 1995 ;

Le Conseil Municipal après délibération, **DECIDE** de ne pas augmenter les taux. Ils se présentent donc comme suit :

Taxe d'habitation :	15, 19 %
Taxe foncière (bâti) :	28, 33 %
Taxe foncière (non bâti) :	41, 78 %

VII - Compte administratif 2017 « Le Clos Masure »

Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 10 Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Jean-Yves SORET, Doyen du Conseil Municipal, pour présenter le compte administratif 2017.

Celui-ci présente un résultat global de 67 736, 17 €.

Monsieur le Maire se retire et le Conseil Municipal l'**APPROUVE** à la majorité des présents. Monsieur le Maire reprend la séance et remercie Monsieur Jean-Yves SORET.

VIII - Compte de gestion 2017 « Le Clos Masure »

Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Franck BLANCHET, Maire, ayant repris la présidence,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacune des opérations effectuées du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

IX - Subventions Communales 2018

Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'attribuer la somme de comme suit :

Le club des Falaises → 1 000 €

Cat Rouge → 1 000 € (plus une aide exceptionnelle de 375 Euros pour les 10 ans du

CME)

Perma Nord Bénin → 1 000 €

Vattetot & Cie → 1 000 €

Les Chemins de Vaucottes → 500 €

Le Club de Football des Loges → 125 €
Le Club d'Escrime Les Loges → 100 €
L'amicale des Sapeurs Pompiers d'Yport → 100 €
Association "Les Amarres" Yport → 100 €
Secours Populaire de Fécamp → 100 €
ABEPA de Fécamp → 100 €
ACOMAD de Fécamp → 100 €
Croix rouge française de Fécamp → 100 €
APAEI Fécamp → 100 €
Association Tambour Battant de Villainville → 100 €
Les restos du Cœurs de Fécamp → 100 €

Monsieur le Maire **PRECISE** que les subventions attribuées en décembre 2017 seront versées courant mai 2018 dès le retour de la délibération de la Préfecture.

X - Budget Primitif 2018

Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve les propositions de budget présentées par Monsieur le Maire, équilibrées en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 320 765, 64 € et équilibrées en recettes et en dépenses d'investissement la somme de 126 964, 34 €.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le Budget Primitif 2018.

Monsieur le Maire remercie les adjoints et la secrétaire pour leur aide dans la préparation du budget.

XI- Budget Primitif 2018 « Le Clos Masure »

Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2018 du Clos Masure.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve les propositions de budget présentées par Monsieur le Maire, équilibrées en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 431 065, 83 € et en suréquilibre en recettes d'investissement à la somme de 498 801 € et en dépenses d'investissement à la somme de 339 064, 83 €.

XII- « Le Clos Masure »

Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal **DECIDE** de transférer la somme de 50 000 € du budget annexe du lotissement "Le Clos Masure" vers le budget principal de la commune cette année et annule la délibération n° 2017/16.

Questions diverses et informations :

- SDE 76 : propose de changer les luminaires devant la mairie et de les équiper d'ampoules à LED. Un devis va être envoyé.

- Plage de Vaucottes : discussion sur la mise en place du sens interdit suite à des soucis lors du week-end de Pâques.
- Dépôt de sacs de tonte de pelouse près des conteneurs.
- Conseil des écoles le 09 juin 2018.
- Possibilité de faire un rétrécissement avant l'entrée d'agglomération route d'Yport.
- Pièges à renard sur la commune : aucune signalisation. Une lettre de rappel sera envoyée à chaque piéteur.
- CME : préparation de la fêtes de mères.
- Rappel des règles d'urbanisme qui ne sont pas respectées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 15.